

# Dossier pédagogique de l'exposition



centre du  
patrimoine  
arménien

**CPA - VALENCE AGGLO** SUD RHÔNE-ALPES

# Open Space

## Les nouvelles frontières de l'Europe

Photographies de Nicolas Fussler et Valerio Vincenzo - Cartographie par Philippe Rekeawicz

VALENCE AGGLO  
Sud Rhône-Alpes

Exposition du 7 octobre 2011 au 12 février 2012

# Open space.

## Les nouvelles frontières de l'Europe

Photographies de Nicolas Fussler et Valerio Vincenzo  
Cartographie par Philippe Rekacewicz

Exposition présentée du 7 octobre 2011 au 12 février 2012

Depuis la signature des Accords de Schengen en 1985, les frontières d'une grande partie du continent européen s'effacent peu à peu des paysages et de l'imaginaire des ressortissants de cet espace. Des falaises du Cap Nord scandinave à celles de l'île de Malte, de la péninsule ibérique au Golfe de Finlande, la liberté de circulation est une réalité. Issues d'un travail en cours initié par l'association *Les yeux de la terre*, les photographies présentées dans le cadre d'*Open space* ont été réalisées le long des frontières de l'Europe, par le Français **Nicolas Fussler** et l'Italien **Valerio Vincenzo**. Si les postes frontières désaffectés de Nicolas Fussler illustrent l'effacement des frontières internes de l'espace Schengen, les images de la frontière suisse de Valerio Vincenzo reflètent l'élargissement récent de cet espace de libre circulation à un pays réputé refermé sur ses frontières.

Pour introduire ces travaux photographiques, variations sur la notion de territoire, de limite, de trace et de mémoire qui montrent comment en ouvrant son espace intérieur, l'Union européenne entend aussi contrôler fermement ses frontières extérieures, **Philippe Rekacewicz** géographe et journaliste propose une réflexion cartographique sur les nouvelles frontières de l'Europe et les enjeux liés à leur représentation. Les cartes, toutes inédites, prolongent et actualisent certains thèmes abordés par *Frontières, migrants et réfugiés* mais Philippe Rekacewicz va plus loin et revisite le concept de frontière appliqué à l'espace européen, le déconstruit et en propose de nouvelles interprétations, mêlant philosophie, géopolitique et poésie.

### CONTACT

CPA - Valence Agglo

Service de l'action éducative

Laurence VEZIRIAN

14 rue Louis Gallet - 26000 VALENCE

T 04 75 80 13 03

F 04 75 80 13 01

Courriel : [laurence.vezirian@valenceagglo.fr](mailto:laurence.vezirian@valenceagglo.fr)



Espagne/France, Béthobie, Série "Postes de douanes", 2009, Nicolas Fussler

# LIENS AVEC LES PROGRAMMES

## Primaires CE2 CM1 CM2

**HISTOIRE : Le XX<sup>e</sup> siècle et notre époque :** la construction européenne

*1957 : traité de Rome*

*1989 : chute du mur de Berlin*

*2002 : l'euro, monnaie européenne*

**GÉOGRAPHIE : Le territoire français dans l'Union européenne :** les frontières de la France et les pays de l'Union européenne

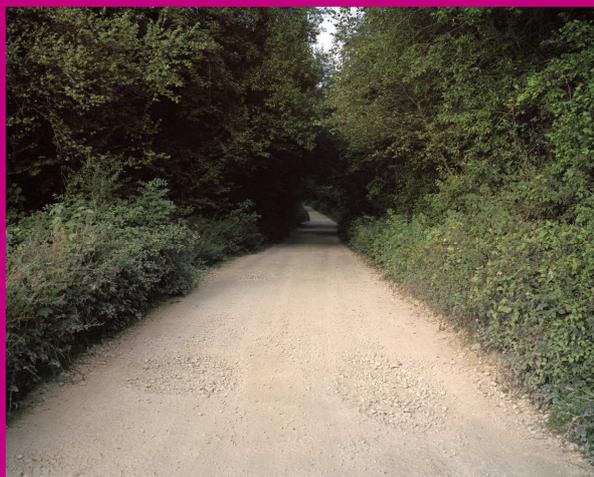
*Les pays de l'Union européenne : étude de cartes*

*Répartition de la population et localisation des principales villes : étude de cartes*

**INSTRUCTION CIVIQUE ET MORALE :**

**L'Union européenne :** le drapeau, l'hymne européen, la diversité des cultures et le sens du projet politique de la construction européenne

**HISTOIRE DES ARTS :** Les arts visuels : la photographie



Luxembourg/France, Rodenbusch, 2006, Nicolas Fussler

## Quatrième

**GÉOGRAPHIE :** Le continent européen

## Troisième

**HISTOIRE :** L'Union européenne

## Première

**GÉOGRAPHIE :** L'Union européenne et la question des frontières et des limites

## Première techno

**GÉOGRAPHIE :** Notions de territoires européens, de frontières et de migrations

## Terminale

**HISTOIRE :** Les enjeux européens depuis 1989

**GÉOGRAPHIE :** Trois grandes aires de puissances dans le monde : l'Union européenne

## Terminale Bac Pro

**HISTOIRE :** L'idée d'Europe au XX<sup>e</sup> siècle

**GÉOGRAPHIE :** L'Union européenne et ses territoires : les frontières de l'Europe (Espace Schengen)

# ACTION ÉDUCATIVE

## ***CARTEUROPE***

### **Atelier**

En acquérant les premières connaissances cartographiques et géographiques au sein du parcours permanent, les élèves regarderont évoluer les frontières de l'Europe et la reconstitueront en tenant compte de ses différents niveaux, au sein-même de l'exposition temporaire.

**Public :** Primaires (CM1 / CM2) - Collèges (6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>)

**Durée :** 1 h 30

**Tarif :** 2,30 € / 1,50 € pour les établissements de Valence Agglo

## ***QU'EST-CE QUE L'EUROPE ?***

### **Atelier**

À partir de textes, extraits de discours, illustrations, tentative de définition de l'Europe et des différentes facettes qu'elle propose.

**Public :** Collèges

**Durée :** 1 h

**Tarif :** 2,30 € / 1,50 € pour les établissements de Valence Agglo

## ***TO BE "EUROPE" OR NOT TO BE***

### **Atelier**

Jeu de plateau qui permet la progression des joueurs grâce à leur capacité à répondre à des questions sur l'immigration en Europe, la protection de ses frontières, etc. Documents administratifs, législatifs, échanges, apportent des informations précises sur cette problématique.

**Public :** Collèges - Lycées

**Durée :** 1 h 30

**Tarif :** 2,30 € / 1,50 € pour les établissements de Valence Agglo

## **VISITE GUIDÉE DE L'EXPOSITION**

**Public :** Lycées

**Durée :** 1 h 30

**Tarif :** Gratuit

# LES RESSOURCES

Les Europes  
La géographie  
L'histoire  
Les valeurs

La construction européenne

L'espace Schengen



*Des frontières disparaissent, des frontières apparaissent*  
Carte extraite de *Frontières, migrants et réfugiés* de Philippe Rekacewicz

# LES EUROPEES

## La géographie

L'Europe comme continent couvre 10 millions de km<sup>2</sup>. Les limites terrestres de l'Europe ont toujours été imprécises dans leur partie est car il n'existe pas de limite clairement définie, de relief, ou de mer venant clairement scinder l'Eurasie.

L'Europe est usuellement séparée de l'Asie à l'est par le **massif de l'Oural** et le fleuve Oural. Au sud-est, la **mer Caspienne**, le **massif du Caucase**, la **mer Noire** et le **détroit du Bosphore** la séparent du Proche-Orient. Au sud et au sud-ouest, la **Méditerranée** et le **détroit de Gibraltar** séparent l'Europe de l'Afrique. Le continent est bordé à l'ouest par l'**océan Atlantique** et au nord par l'**Arctique**.

Sont considérées européennes l'Islande (située géologiquement sur la séparation Europe-Amérique), et les principales îles de la Méditerranée ; le cas de Chypre est toutefois particulièrement sujet à débat, à la fois sur les plans géographique, culturel, politique et historique.



## L'histoire

Le substrat gréco-latin, le legs judéo-chrétien ont forgé une identité, et les clivages monde catholique / monde orthodoxe, chrétienté / islam ont distingué des aires de civilisation. De plus, depuis, le XVIII<sup>e</sup> s, la plupart des États *européens* ont connu, avec des temporalités et des intensités diverses, des évolutions historiques voisines : la féodalité, l'art gothique, la Renaissance, le phénomène de la ville, la Réforme, le mouvement des Lumières, les révolutions, la naissance de l'État moderne, l'industrialisation, l'apparition des démocraties,... mais aussi l'exacerbation des nationalismes au XIX<sup>e</sup> s, la confrontation avec des régimes dictatoriaux ou totalitaires, les conflits mondiaux du XX<sup>e</sup> s, ... Tous ces éléments ancrent les États dans une histoire européenne commune, mais, pris indépendamment, ils visaient d'autres objectifs propres.

L'idée d'une seule Europe, économique, juridique, politique, ..., commence réellement au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Cette nouvelle conception va commencer à se faire de façon réfléchie, concertée et programmée. L'Europe politique et institutionnelle est lancée.

La justification première de la construction européenne était de rendre impossible un nouveau conflit entre les anciens belligérants et, plus de soixante ans après la fin de la guerre, la menace d'un recours aux armes entre ces derniers paraît tout à fait irréal.

## Les valeurs

Cet héritage commun, en particulier celui des **philosophes des Lumières**, constitue une partie de l'identité de l'Europe.

Le traité de Rome (1957) évoque *les sauvegardes de la paix et de la liberté* ; l'Acte unique (1986) déclare que les États sont *décidés à promouvoir ensemble la démocratie en se fondant sur les droits fondamentaux*. Les traités de Maastricht (1992), Amsterdam (1997), et de Lisbonne (2007) précisent les valeurs européennes, à savoir le respect de la dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'égalité, l'État de droit, le respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités.

Ces valeurs issues d'une longue maturation au gré des expériences historiques sont les fondements de la construction européenne en tant qu'institution. Aujourd'hui, les États qui souhaitent adhérer à l'Union européenne doivent obligatoirement les respecter pour pouvoir se porter candidat.

# La construction européenne - Chronologie

- 9 mai 1950** Robert Schuman, alors ministre français des Affaires étrangères, propose de mettre en commun sous une autorité internationale, les productions françaises et allemandes de charbon et d'acier, un **acte de réconciliation franco-allemande** au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.
- 18 avril 1951** Six pays européens (Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg et Pays-Bas) signent le traité de Paris pour créer la **Communauté européenne du charbon et de l'acier** (Ceca).
- 25 mars 1957** Les six pays fondateurs de la Ceca signent le **traité de Rome**, instituant la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA).
- 5 janvier 1958** Le traité de Rome entre en vigueur avec la mise en place des institutions européennes (Conseil, Commission et Assemblée parlementaire).
- 1<sup>er</sup> janvier 1973** Premier élargissement de la CEE avec l'admission du Royaume-Uni, du Danemark et de l'Irlande
- 1<sup>er</sup> janvier 1981** La Grèce intègre la CEE.
- 14 juin 1985** Signature des **accords de Schengen**, qui prévoit l'abolition des contrôles aux frontières communes entre les États signataires
- 1<sup>er</sup> janvier 1986** L'Espagne et le Portugal adhèrent à la CEE.
- 7 février 1992** Signature du **traité de Maastricht** prévoyant le passage à la monnaie unique au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 1999
- 1<sup>er</sup> novembre 1993** La CEE est intégrée dans l'Union européenne (UE) avec l'entrée en vigueur du traité de Maastricht.
- 1<sup>er</sup> janvier 1995** L'Autriche, la Finlande et la Suède adhèrent à l'UE.
- 1<sup>er</sup> janvier 1999** **Adoption de l'euro**, comme unité de compte
- 1<sup>er</sup> janvier 2002** Mise en circulation des pièces et des billets de l'euro
- 1<sup>er</sup> mai 2004** Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Slovénie adhèrent à l'UE.
- 29 octobre 2004** Signature à Rome du traité établissant une **Constitution pour l'Europe**. Mais ce traité n'a pas pu entrer en vigueur faute d'une approbation dans l'ensemble des États membres.
- 1<sup>er</sup> janvier 2007** La Roumanie et la Bulgarie entrent dans l'UE qui compte désormais 27 États membres
- 13 décembre 2007** Signature du **traité de Lisbonne**, qui transforme l'architecture institutionnelle de l'UE instituant un président permanent du Conseil européen, et un Haut représentant de la politique étrangère européenne
- 1<sup>er</sup> décembre 2009** Entrée en vigueur du traité de Lisbonne

La CEE a pour mission, par l'établissement d'un marché commun et le rapprochement progressif des politiques économiques des États membres, de promouvoir un développement harmonieux des activités économiques dans l'ensemble de la Communauté, une expansion continue et équilibrée, une stabilité accrue, un relèvement accéléré du niveau de vie, et des relations plus étroites entre les États qu'elle réunit. Elle se dote de 5 institutions qui subsistent encore aujourd'hui : la Commission européenne, le Conseil des ministres, le Parlement européen, la Cour de Justice et le Conseil économique et social.

Le traité de Maastricht reconnaît la citoyenneté européenne à toute personne ayant la nationalité d'un État membre. La décision de créer une monnaie unique au 1<sup>er</sup> janvier 1999, sous l'égide d'une Banque centrale européenne, parachève l'intégration économique et monétaire au sein du marché unique. Les compétences communautaires sont étendues à de nouveaux domaines (éducation, culture, santé, etc.). Le traité instaure une politique étrangère et de sécurité commune qui permet d'entreprendre des actions communes. Il prévoit un durcissement de la politique d'immigration par le contrôle de ses frontières extérieures.

L'élargissement de l'UE aux pays d'Europe centrale et orientale a rendu inéluctable une réforme des institutions européennes, autour de quatre sujets principaux : simplification des traités, délimitation plus précise des compétences entre les États et l'UE, statut de la Charte des droits fondamentaux et rôle des Parlements des États membres. Après seize mois de négociations souvent difficiles, le projet de Traité établissant une Constitution pour l'Europe a été approuvé par les 25 pays, excepté la France et les Pays-Bas.

L'objectif de la Constitution européenne était d'accroître l'efficacité des institutions de l'UE tout en approfondissant leur fonctionnement sur le plan démocratique. Suite au blocage du processus de ratification consécutif aux « non » en France et aux Pays-Bas au printemps 2005, le problème restait entier et devait être résolu. C'est précisément cette réponse qu'apporte le traité de Lisbonne. Ce nouveau traité apporte des modifications au :

- traité sur l'Union européenne - traité de Maastricht (1992) : les modifications portent sur les institutions, les coopérations renforcées, la politique étrangère et de sécurité ainsi que sur la politique de défense.
- traité de Rome (1957) : il précise les compétences et les domaines d'intervention de l'UE. Il devient le « traité sur le fonctionnement de l'UE ».

# L'espace Schengen

Depuis le 30 mars 2008, l'Espace Schengen s'étend sur un territoire de 3,6 millions de km<sup>2</sup> peuplé de 400 millions de personnes et se compose de 24 pays.

Dans une résolution de 1991, le Conseil de l'Europe se félicitait de ce que *des changements politiques permettent à présent de se déplacer librement à travers l'Europe, ce qui constitue une condition essentielle à la pérennité et au développement des sociétés libres et de cultures florissantes.*

Liberté dont on ne tarda pas à redouter les retombées. On s'inquiéta de *l'augmentation spectaculaire du nombre des demandeurs d'asile en Europe occidentale et dans quelques pays d'Europe centrale, tentés d'utiliser la convention de Genève pour contourner les restrictions à l'immigration.*

Les accords de Schengen, signés en 1985 et entrés en vigueur en 1995, ont pour objet la suppression des contrôles aux frontières communes entre ces États et le renforcement de la coopération policière, douanière et judiciaire.

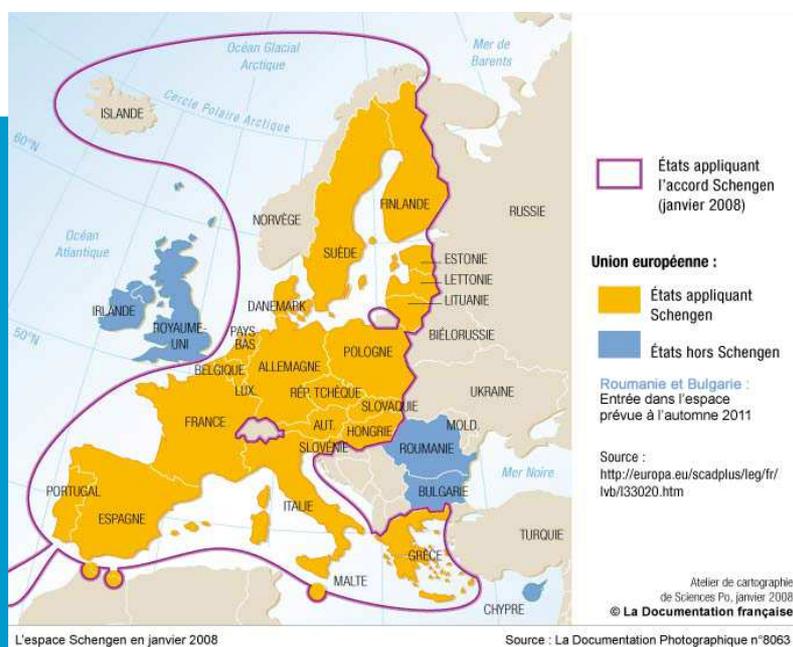
Ce qui signifie, la disparition des frontières intérieures à l'espace, et la *construction* d'une frontière extérieure forte. L'Europe met en place une politique d'immigration et un mécanisme visant à la rendre de plus en plus infranchissable par les candidats à l'immigration.

À l'est, les nouveaux membres de l'UE s'engagent à surveiller leurs frontières. Sur le pourtour méditerranéen, les pays tiers limitrophes coopèrent *en matière de lutte contre la criminalité organisée* (ce qui concerne la *traite des humains*). En bref, l'Europe se décharge du contrôle de ses frontières sur les pays de provenance ou de transit. Les frontières de l'espace Schengen bénéficient désormais d'une seconde enceinte extérieure. On parle d'*externalisation*, de délocalisation de la *lutte contre l'immigration illégale*. Les pays d'où viennent et par où passent les migrants en route vers l'UE tiennent le rôle de gardes-frontières, en échange de contreparties, parfois financières, parfois politiques.

Un arsenal de moyens est progressivement mis en place : *officiers de liaison immigration* dans les années 1990, directive de 2001 rendant coupables d'acheminer des personnes dont les papiers ne sont pas valides (concerne les compagnies aériennes qui assurent les contrôles), création en 2005 de l'agence Frontex (chargée de coordonner les opérations dans la gestion des frontières extérieures de l'UE), ouverture de camps de rétention dans les pays limitrophes extérieurs à l'espace, etc.

La victime directe de cette politique de protection est le droit d'asile. Repoussés ou retenus dans les *pays tampon*, les candidats à l'exil qui seraient éligibles au statut de réfugiés sont privés de la possibilité de le demander.

Au-delà de la question de l'atteinte aux droits des réfugiés, cette politique menace tout simplement le droit d'aller et venir librement.



L'Union européenne demeure la première destination des demandeurs d'asile et réunit encore à elle seule plus de la moitié des demandes déposées dans le monde, soit près de neuf fois plus que les États-Unis. Parmi les États membres, la France et le Royaume-Uni constituent les principales destinations.

Quant aux principaux pays d'origine, ce sont soit des pays voisins (Russie, Serbie, Turquie), soit des pays connaissant des troubles politiques graves (Afghanistan, Iran).

# LES INVITÉS



**Nicolas Fussler** (1975, photographe indépendant français)

Diplômé de l'Université Paris VIII en 1999, il a obtenu en 2003 une bourse de la Casa de Velázquez. Il est l'auteur de la série *Le long de la ligne*, sur les frontières espagnoles, présentée à PhotoEspaña et aux Rencontres d'Arles, et des séries *Paysages Frontaliers* ou *Postes de Douanes*.



**Valerio Vincenzo** (1973, photographe indépendant italien, basé à Paris)

Il a été finaliste de la Bourse du Talent Kodak en 2006 et 2009. Il est publié dans *Géo*, *Libération*, *Ushuaia Magazine* et *le National Geographic*. Ses travaux ont été projetés et exposés à PhotoEspaña et aux Rencontres d'Arles en 2006.



**Philippe Rekacewicz** (1960, géographe, cartographe et journaliste français)

Collaborateur permanent du mensuel international français *Le Monde diplomatique*, il s'intéresse aux relations qui unissent la cartographie avec l'art, la science et la politique. Depuis 2006, il participe à divers projets artistiques en Allemagne, en Suisse, en Norvège, en Autriche, etc.

## LE CPA-VALENCE AGGLO

Établissement précurseur en Europe, le Centre du Patrimoine Arménien (CPA) s'inscrit dans le réseau des lieux consacrés à l'histoire de l'immigration. Il retrace le parcours des Valentinois d'origine arménienne depuis le génocide et l'exil jusqu'à l'installation en pays d'accueil. En s'appuyant sur cet exemple, le Centre explore au fil des saisons les questions relatives aux génocides, aux diasporas, à l'exil, aux réfugiés, à l'intégration ou la diversité culturelle, etc.

Il est un lieu de mémoire, où l'on part à la recherche de ses racines ; un lieu de pédagogie ; un lieu de débats, de rencontres, aux prises avec l'actualité.

### Le service Action éducative

Le service met à la disposition des équipes enseignantes des dossiers thématiques : génocides, diasporas, migrations, intégration, nationalité, etc. Ces dossiers comprennent des documents iconographiques, des cartes et chronologies, un glossaire. Ils sont complétés par un questionnaire, si l'équipe éducative souhaite que les élèves disposent d'un support.

Le service est coordonné par un professeur relais missionné par le rectorat de l'Académie de Grenoble.

# AUTOUR DE L'EXPOSITION

## CONFÉRENCE PERFORMANCE

### *X c/ Préfet de ... ; Plaidoirie pour une jurisprudence*

Plaidoirie créée par les artistes Patrick Bernier et Olive Martin avec pour co-auteurs et interprètes M<sup>e</sup> Sébastien Canevet et M<sup>e</sup> Sylvia Preuss-Laussinotte

Deux véritables avocats tentent de convaincre la présidente d'un tribunal administratif - incarnée par le public - d'annuler l'ordre de reconduite à la frontière de leur cliente, qu'ils considèrent comme une artiste bien plus que comme une étrangère.

**Samedi 5 novembre 2011 à 17 h 30 au Centre du Patrimoine Arménien**

Tarif : 2 €

*Cette plaidoirie performée, proposée en partenariat avec l'association not valid from, est un évènement hors-les-murs de l'exposition Un pas de côté / A step aside présentée à Angle art contemporain (Saint-Paul-Trois-Châteaux) dans le cadre du programme Résonance de la Biennale de Lyon : [www.angle-art.fr](http://www.angle-art.fr)*

## CONFÉRENCE

### *La cartographie mise au défi de représenter les frontières*

Par Philippe Rekacewicz, géographe, cartographe et journaliste

Regard politique sur les territoires, la carte est une image tronquée de la réalité, une représentation symbolique qui exige le sacrifice d'une partie de l'information. Elle peut ainsi faire l'objet de toutes sortes de manipulations, des plus grossières aux plus discrètes... Elle est éminemment politique.

**En janvier 2012 à l'Université Stendhal, 87 av. de Romans à Valence**

Libre participation

*Conférence co-organisée avec Les Amis du Monde diplomatique*



centre du  
patrimoine  
arménien

# VALENCE AGGLO Sud Rhône-Alpes

## Contact

Laurence VEZIRIAN

Centre du Patrimoine Arménien - 14 rue Louis Gallet - 26000 Valence

téléphone : 04 75 80 13 00 / télécopie : 04 75 80 13 01

courriel : laurence.vezirian@valenceagglo.fr

site : www.patrimoinearmenien.org

## Horaires de l'exposition

Ouvert du mardi au dimanche de 14 h à 17 h 30

Fermé les jours fériés et du 25 décembre 2011 au 6 janvier 2012 inclus

## Groupes scolaires / Centres de loisirs

Les groupes sont accueillis sur réservation du lundi au vendredi de 9 h à 18 h 30.

Autres demandes : nous consulter

## Tarifs groupes scolaires

Visites libres et guidées : gratuites

Ateliers : 2,30 € par élève / 1,50 € pour les élèves des établissements de Valence Agglo

Modes de paiement acceptés: cartes Top Départ, M'Ra, chèques et virements

## Pour le bon déroulement de votre visite

- Les enseignants sont responsables de leur groupe et assurent un encadrement actif. Le nombre d'accompagnateurs sera adapté à l'effectif, au minimum un adulte pour quinze élèves.
- Nous vous demandons de bien vouloir respecter les horaires des activités et de prévenir le Centre en cas de retard sur votre trajet.
- Les groupes doivent être constitués d'une quinzaine d'élèves maximum. Les classes sont donc séparées en deux groupes lors de l'accueil.
- Pour le confort des élèves, il est conseillé de laisser sacs et vestiaires dans le car.
- Si vous choisissez d'utiliser les questionnaires fournis par le Centre, les élèves devront se munir d'un stylo (tablette fournie par le Centre).

## Accès

**Train :** Le CPA est à 10 mn à pied depuis la gare SnCF de Valence ville. Navettes régulières entre les gares Valence TGV Sud et Valence ville.

**Bus et voitures :** possibilité de parking à proximité du centre ville piéton (Préfecture, parking Vauban ou Parc des expositions)

